

Bac Pro

Conduite et Gestion d'Exploitation Agricole

Option : "Productions Animales"

DEVENEZ

- ◆ Responsable d'exploitation
- ◆ Ouvrier hautement qualifié

PRÉPAREZ VOTRE POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ Vers un Certificat de spécialisation
- ◆ Vers un B.T.S.A.



OBJECTIFS ET DEBOUCHES:

- ✓ Le Baccalauréat Professionnel C.G.E.A. permet l'insertion professionnelle:
Ouvriers et employés hautement qualifiés en polyculture élevage, responsable d'exploitation, agents de coopérative, agent de groupement de producteurs et d'organisme para agricole.
- ✓ C'est un diplôme de niveau IV finalisant un cycle d'études de 4 ans après la troisième et conférant la capacité professionnelle agricole (droit de s'installer avec des aides de l'état).
- ✓ Les titulaires du Bac Pro C.G.E.A. ont la possibilité de poursuivre leurs études en
 - Certificat de spécialisation.
 - B.T.S.A. Dans une option correspondant à la section du Bac PRO

CONDITIONS D'ADMISSION:

- ✓ Le Baccalauréat Professionnel C.G.E.A. est préparé en deux ans après l'obtention du BEPA ou du CAPA dans l'option correspondante.
- ✓ Peuvent être admis également, sur décision du Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt :
 - Les titulaires du BEPA, d'un BEP, du CAPA ou d'un CAP dans une option d'un secteur professionnel différent
 - Les élèves issus d'une classe de 1^{ère} technologique ou générale.

ARCHITECTURE DE LA FORMATION

- ✓ La durée des études est de deux ans et comporte 14 à 16 semaines de stage en entreprise (dont 12 prises sur la scolarité) réparties en quatre périodes.
- ✓ La formation est organisée en modules qui constituent des unités pédagogiques.

ENSEIGNEMENTS COMMUNS	Horaires hebdomadaires.	
	1 ^{ère} année.	2 ^{ème} année.
◆ Français.	2 h ½	2 h ½
◆ Histoire – Géographie.	2 h	2 h
◆ Anglais.	2 h	2 h
◆ Mathématiques – Informatique.	2 h + (1 h)*	2 h
◆ Physique – Chimie.	1 h + (1 h)*	1 h + (1 h)*
◆ Education Physique et Sportive.	3 h	3 h
◆ Education socioculturelle.	2 h	2 h
◆ Biologie.	1 h + (1 h)*	1 h + (1 h)*
◆ Hygiène et protection de la santé.	½ h	½ h

ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE PROFESSIONNELLE.

Productions animales .

	Horaires hebdomadaires.	
	1 ^{ère} année.	2 ^{ème} année.
◆ Economie.	5 h ½	5 h ½
◆ Phytotechnie.	1 h + (1 h)*	1 h + (1 h)*
◆ Zootechnie.	4 h + (1 h)*	4 h + (1 h)*
◆ Agro – Equipements.	1 h + (1h)*	1 h + (1h)*

PLURIDISCIPLINARITE :

4 h

4 h

(*) : Le chiffre entre parenthèses correspond à un enseignement en groupe à effectifs réduits.

DELIVRANCE DU DIPLOME :

- ✓ L'examen qui prend en compte la formation est constitué de sept épreuves obligatoires. Il est organisé par combinaison entre :
 - épreuves finales (50%) .
 - contrôles en cours de formation (50%) .

MODALITES D'INSCRIPTION :

- ✓ Suivre la procédure d'orientation et d'affectation post BEP et prendre contact avec l'établissement.